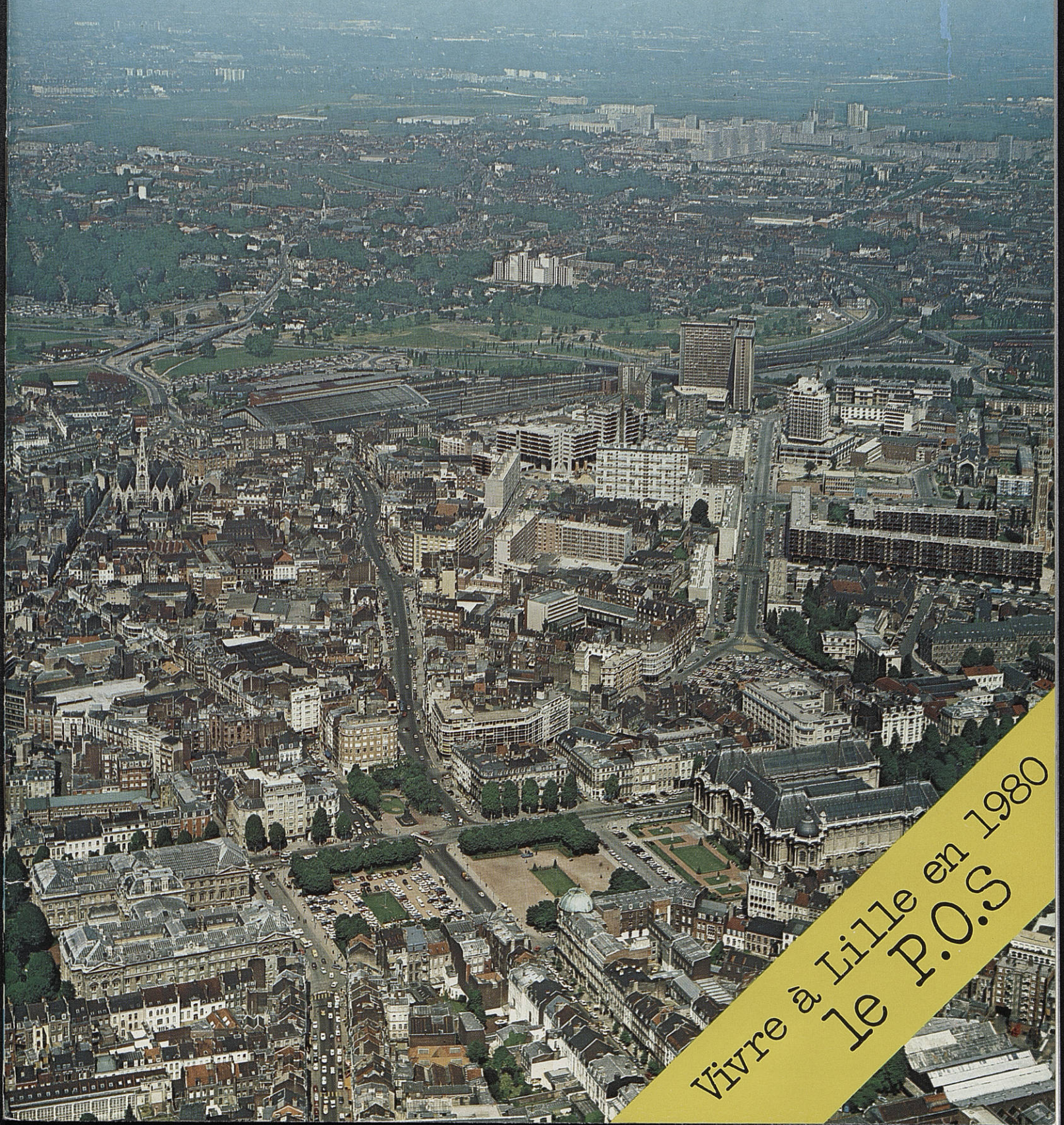


# LILLE

nouvelle  
revue d'information  
et de documentation  
n°7



Vivre à Lille en 1980  
Le P.O.S





- EN PHOTO
- CINÉMA
- AUDIO-VISUEL

... vend ...  
**MOINS CHER**

les **MEILLEURES** marques

**A. S I O N**

6 et 8, rue Inkermann, LILLE - Tél. 57.37.20

Fournisseur agréé des administrations et facultés

## ANTENNES RÉGIONALES

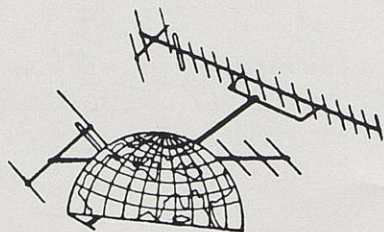
**Installations individuelles et collectivités  
d'antennes radio - télévision**

A.M.F.M. - ROTOR - PYLONES PROFESSIONNELLS  
*Entretien - Réparation - Déménagements*

**Travail soigné**

**Prix très étudiés**

Devis sur demande



105, rue des Martyrs-de-la-Résistance  
LOMME-LILLE - Tél. 54.26.77

## CENTRE D'HYGIÈNE NATURELLE

TOUTE L'ALIMENTATION NATURELLE  
TOUS LES RÉGIMES  
SÉLECTION DES MEILLEURES MARQUES

*Arrivages journaliers des produits  
des "Domaine des Longchamps"  
et "Domaine de la Santé"*

11, rue des Chats-Bossus  
(prolongement rue Grande-Chaussée)

Lille, Nouvelle Revue d'Information et de Documenta-  
tion.

Revue bimestrielle, numéro 7, 1973.

Abonnement : 5 numéros, 4 francs.

Directeur de la Publication :  
Pierre MAUROY

Rédacteur en Chef :  
Monique BOUCHEZ

Secrétaire de rédaction : Marblu

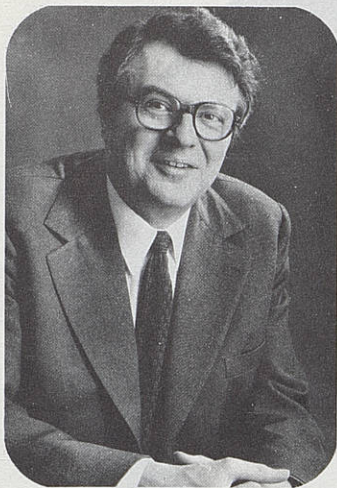
Administration - direction :  
Service des Relations Publiques - Hôtel de Ville  
59000 LILLE - Tél. 53.19.71

Réalisation et Publicité :  
NORSOGEPPRESS,  
209, rue d'Arras - 59000 LILLE  
Tél. 52.01.09 +

Photos :  
Archives Nord-Matin - Norsogepress  
Couverture Phot'R

Imprimerie spéciale du bulletin - Dépôt légal n° 8238





## éditorial

Par PIERRE MAUROY  
député-maire  
de Lille

# demain...lille

*AMENAGER UNE VILLE... Quel contenu peut-on donner à une telle proposition ? Que signifient ces trois mots si ce n'est : faire en sorte que chacun trouve dans l'ensemble de rues, d'îlots de maisons, de quartiers les « fonctions » qu'il y recherche.*

*Pour les uns, la Ville sera avant tout un lieu de travail, pour d'autres, les commerces situés dans la ville seront le but des déplacements, pour d'autres encore, les cinémas, les distractions, l'animation feront la différence entre la ville et la banlieue, entre la ville et le village...*

*Ces quelques éléments font prendre la mesure de la difficulté de réaliser pour LILLE un Plan d'Occupation des Sols, un P.O.S., c'est-à-dire un document présentant les principaux aménagements que connaîtra la ville dans les 10 prochaines années.*

*Pourtant, la Municipalité de LILLE, en liaison avec la Communauté Urbaine et son Agence d'Urbanisme, les Ministères intéressés et principalement le Ministère de l'Équipement, prépare depuis plusieurs mois les différents éléments qui composeront le P.O.S. C'est à ces réflexions qu'est consacré dans sa totalité ce numéro de la revue municipale que peut résumer l'option fondamentale suivante :*

Faire de LILLE le centre d'une Métropole européenne ainsi qu'une ville où il fasse bon vivre

**LILLE, LE CENTRE D'UNE METROPOLE !**  
*Le pari peut sembler ambitieux. Il sous-entend en effet, la possibilité de trouver à l'avenir à LILLE des services spécialisés réservés actuellement à PARIS, et cela dans des domaines aussi variés que la Banque, l'Informatique, la Publicité, l'Enseignement supérieur...*

*Mais, pour ambitieux qu'il soit, ce pari est nécessaire. Cette Métropole, à laquelle doivent participer les villes de ROUBAIX, TOURCOING, ARMENTIERES, et que reliaeront les autres centres urbains de la région, est sans doute la condition première du développement et de la mutation économique du Nord-Pas-de-Calais tout entier.*

*L'expansion tertiaire, dont les effets commencent à se faire sentir à LILLE par des investissements anglais et américains, montre que l'avenir de LILLE se trouve dans l'Europe du Nord-Ouest.*

*Située entre les trois capitales de PARIS, BRUXELLES, et LONDRES, bientôt reliée à celles-ci par Trains à Grande Vitesse, notre*



**toute la**  
**"Mode à porter"**

**AUTOMNE - HIVER 73-74**

**aux Vêtements**  
**BARBIÉ**

**272, rue Léon-Gambetta, LILLE**  
**parking derrière le magasin**



# éditorial

suite



*ville peut, doit changer d'échelle et devenir une Métropole européenne.*

*Mais cette ambition ne signifie pas que la croissance de LILLE se fera au détriment de la population ni que dans cette ville livrée alors au béton et à l'automobile, les habitants n'auront comme seul choix que la fuite vers les banlieues.*

*C'est volontairement que le Conseil Municipal a retenu comme hypothèse de travail l'accroissement de la population résidant sur le territoire de la Commune de LILLE.*

*Cela suppose une reconquête du tissu urbain. LILLE étant, des principales villes françaises, celle dont le territoire est le plus exigü.*

*Cette reconquête est possible — dans cette ville où les maisons individuelles et le petit immeuble sont rois — en préservant avant tout ce qui fait la personnalité et l'âme d'une ville : la vie et l'animation de ses quartiers.*

*Qu'il s'agisse du Centre, de Moulins-LILLE, de Fives, de Wazemmes... aucun quartier ne peut se dire en dehors de LILLE et celle-ci perdrait les caractères qu'on lui reconnaît si elle n'attachait pas la même attention à chacun d'entre eux. A cette mutation de notre ville, le Secteur Sauvegardé doit participer avec les caractères qui lui sont propres parce qu'une ville ne se fait pas en reniant*

*son passé. Une ville est avant tout fille de l'Histoire et on ne peut s'empêcher de penser qu'entre « LILLE, Capitale des Flandres » et « LILLE, Métropole Européenne » l'Histoire, par delà les conflits et les nationalismes, y retrouve son compte. C'est dans le but de bien montrer que nous comptons le passé d'une ville comme un acquit précieux qu'à côté d'une réflexion sur l'avenir, ce numéro vous présentera des éléments de la remarquable évocation de LILLE en 1900 qui est donnée en l'Hospice Comtesse.*

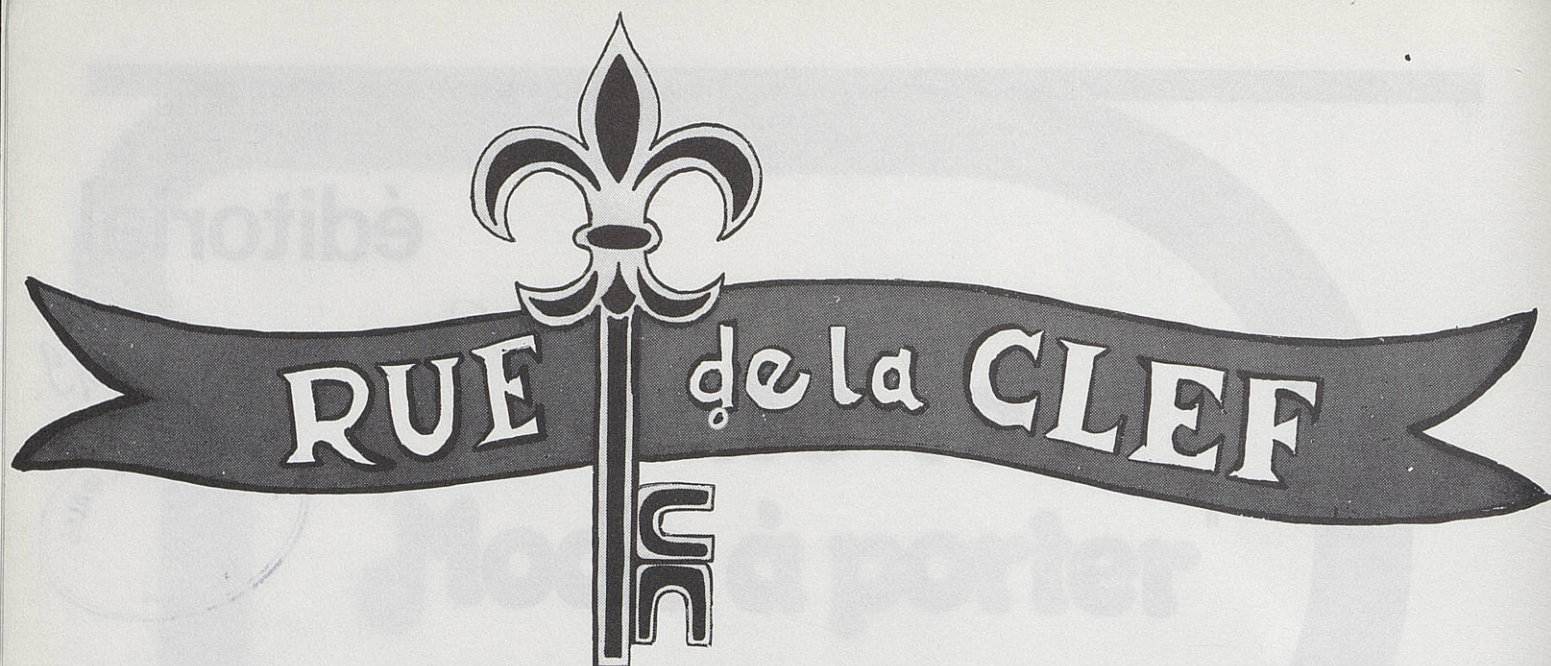
*Bien sûr, les éléments rassemblés dans le P.O.S. ne constituent pas une image de LILLE en 1980-1985 déjà définie, figée ; ils ne sont que l'amorce d'un dialogue qui doit s'instaurer sur ce thème entre les habitants et leurs élus.*

*Aussi, à partir du mois de septembre, les membres de la Municipalité et moi-même, allons prendre contact avec les différents quartiers, discuter les propositions présentées dans le P.O.S. et rechercher avec les habitants les moyens de l'améliorer.*

*Une Ville ne sera jamais le résultat d'un document d'urbanisme, même excellent, elle n'existe qu'en étant dotée d'une animation, d'une vie propre, c'est-à-dire, qu'elle n'existe que par la volonté et l'adhésion du plus grand nombre.*

PIERRE MAUROY





*La plus jeune des vieilles rues de Lille*

Emportez, offrez une poupée Lilloise  
vous la trouverez  
à : **POUPÉES DE FRANCE**  
LA « VRAIE »... SIGNÉE « ALICE » AUX ARMES DE LILLE  
(MODÈLE DÉPOSÉ)  
51, rue de la Clef - Tél. : 55.43.24. ENVOI CONTRE  
REMBOURSEMENT

**Gil** Gilbert LALANDE  
Maître Artisan Fourreur  
25, rue de la Clef - LILLE  
Tél. : 55.23.93

**BOB ' OPÉRA**  
Instruments de Musique DISQUES  
Le plus grand choix d'instruments dans votre région - Tél. 55.93.41  
7 et 9, rue de la Clef - LILLE

**KING'S SHOP**  
vous habille et vous chausse  
13 et 27, rue de la Clef - LILLE

**DELANNOY OTTELART**  
*Location de Vaisselle pour réceptions*  
21, rue de la Clef - Tél. : 55.28.59 - LILLE

*Votre coiffeur...*  
**JEAN LUC**  
26, rue de la Clef ● Tél. : 55.66.26 - LILLE



**Maison de la PERRUQUE**  
33, rue de la Clef - LILLE  
ENTRETIEN ASSURÉ  
Téléphone : 51.01.52

MEUBLES, GRAVURES, BIBELOTS, LIVRES ANCIENS  
Ventes - Achats Brocantes, antiquités  
**« HIER et AUJOURD'HUI »**  
Tél. : 55.00.40 ● 53, rue de la Clef - LILLE

**Pierre HOUZÉ**  
ÉPICERIE FINE  
● Légumes - Primeurs ● Spécialité de fruits secs  
37, 39, rue de la Clef - LILLE ● Tél. : 55.66.63

**NORD RÉGIME**  
● Maison de régime et produits naturels  
● Produits Biotherm  
● Produits Marcel VIOLET  
● (en exclusivité à LILLE)

*Institut de Beauté* **RIVE GAUCHE**  
Sylviane, esthéticienne, vous invite dans son institut pour :  
— un maquillage gratuit — une ordonnance de beauté  
— des échantillons gracieux.  
49, rue de la Clef - LILLE Téléphone : 55.62.48

CHANTIER NAVAL DU NORD  
14 et 16, rue de la Clef — TÉL. : 55.17.29  
— **Ets MALFAIT** —  
● Bateaux ● Accastillage ● Vêtements Marins



- Un POS pourquoi faire?      ● Lille en 1980: le POS      ● Calendrier du POS
- Qu'est-ce qu'un POS?      ● Fives: une décision      ● Vous avez la parole
- Du livre blanc au POS      ● Le POS et vous      ●



DOSSIER  
 Le plan d'occupation  
 des sols





VOUS LE SAVEZ DEJA

## LA CAISSE D'EPARGNE

vous offre une gamme de placements intéressants - reçoit vos salaires - pensions assure tous règlements (gratuitement bien entendu)

Mais... savez-vous qu'elle PRETE AUSSI et aux meilleurs taux

RENSEIGNEZ-VOUS là où vous rencontrez l'écureuil  
il y a certainement UNE SOLUTION A VOTRE PROBLEME

central panneaux



*la solution <sup>clé</sup> de vos problèmes de bricolage!*

LILLE-ESPLANADE 16-18, façade de l'Esplanade,  
Tél. 55.98.62

LILLE-FIVES 128, rue du Long-Pot, Tél. 53.07.51

lpf Léonard  
**Danel**



lpf Léonard Danel  
Société anonyme  
au capital de 17 974 300 F

Siège social : 69, rue du Docteur-Calmette  
59120 LOOS

Tél. (20) + 57.63.93 + 57.69.80  
Télex : 81.969 DANELOS

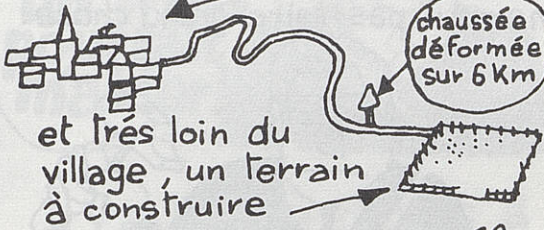


# Un POS pour quoi faire



**prenons un exemple!**

Imaginez un village...



et très loin du village, un terrain à construire

avec un acheteur: Mr Dupont

**c'est moi!**



à la mairie, quelquefois, ça se passe comme ceci:



**chic!** ça fait une famille de plus, la commune s'agrandit!

voilà votre permis de construire mais il faudra vous contenter du chemin dans l'état où il est!

le chemin!? c'est pas grave!

**ouf!** ça y est, je l'ai mon permis de construire!



**mais voilà! 2 ans plus tard!**



Les sourires ont disparu... Mr Dupont s'aperçoit de certains inconvénients...

j'en ai assez d'être toute seule ici! quand m'achèteras-tu une voiture?



les courses c'est pas toi qui les fais!



quel chemin!

après tout, **je paye des impôts!** comme tout le monde j'ai droit à une route goudronnée!







et voila  
un mécontent  
de  
plus!

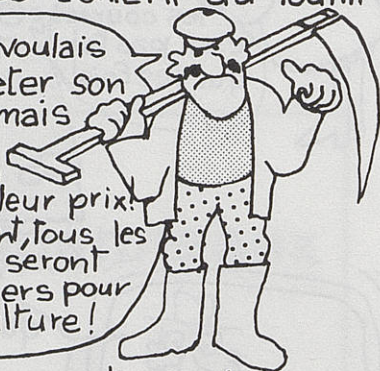
mais il n'est pas  
le seul, parceque si le paysan  
qui a vendu le terrain, a fait  
une affaire.....



avec cet  
argent, je  
vais pouvoir  
mâcheter un  
tracteur et  
payer mes  
échéances.

..... son voisin, par contre,  
n'est pas content du tout..

moi, je voulais  
lui acheter son  
terrain, mais  
on lui en  
offrait un  
bien meilleur prix.  
maintenant, tous les  
terrains seront  
trop chers pour  
l'agriculture!



auquel on peut ajouter un  
promeneur.



encore  
un joli coin  
sâccagé!



tout ça pour  
un malheureux  
bout de terrain  
et un seul  
permis de  
construire!



et chacun  
s'en va chez  
monsieur le  
maire expliquer  
son  
mécontentement.

mais lui, au point où en sont  
ses finances communales,  
ne peut pas faire grand chose!

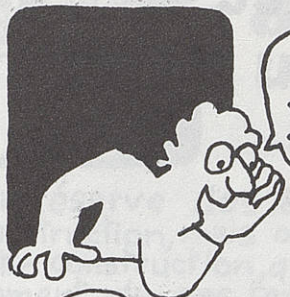


je ne peux tout  
de même pas faire  
supporter à tout le monde  
des travaux aussi importants  
et qui profitent  
à si peu!!



mais alors,  
**quelle  
est la  
solution?**





**un POS**  
y a que ça  
de vrai!



pour ça  
**un POS**  
c'est extra!

c'est vrai... Oo°  
**un POS**  
pourrait  
m'aider!



Il y a tant de choses à faire dans la commune!  
Il ya les mal logés, l'école insuffisante, la circulation, le stationnement, les loisirs, les sports et les constructions nouvelles.

Il faut choisir:  
Que faire d'abord et comment le faire au moindre coût? puisque les possibilités d'emprunt sont limitées!

Comment faire pour que nos enfants aient un peu moins de difficultés?



des tas de problèmes auxquels il faut trouver des solutions, qui ne compromettent pas l'avenir!

En effet, ces dernières années, le développement des agglomérations a entraîné des constructions dans le désordre, qui coûtent cher aux collectivités, donc aux contribuables.....

Il est donc nécessaire d'organiser le développement des communes, d'une façon compatible avec les équipements existants ou ceux dont la réalisation est prévisible dans un délai assez court : **5 ans**

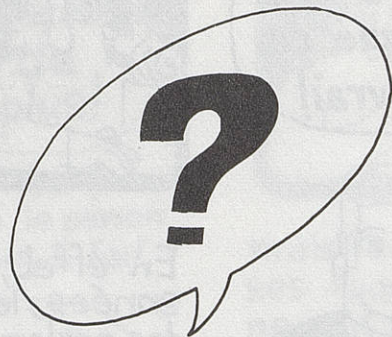
Au lieu d'une promesse que l'on ne pourra peut-être pas tenir, au regard des possibilités de financement...

**le POS tient compte des finances communales.**

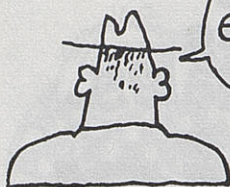
**mais d'abord**



# Un POS qu'est-ce



**P.O.S**  
ça veut dire  
Plan  
d'Occupation  
des **S**ols



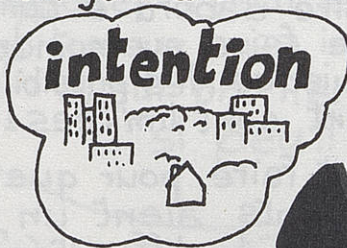
mais  
encore?

c'est un  
plan  
d'urbanisme



**avant**  
**Le P.O.S.**  
en caricaturant!

On mettait en zone de construction, tous les terrains où il était souhaitable d'y voir un jour des constructions.



Que se passait-il? Des constructions s'implantaient partout à la fois, mais la municipalité ne pouvait réaliser partout les équipements nécessaires. On attendait d'avoir des sous!



**réalisation**  
**?**  
finances  
communales!





par contre  
**avec  
un POS**  
....

On réserve des terrains à la construction, mais on ne permet cette construction, que si l'équipement de ces terrains peut être réalisé dans un délai assez court : 5 ans.



**un POS**  
c'est une  
règle du  
jeu!

C'est la loi de l'utilisation possible du sol dans la commune.

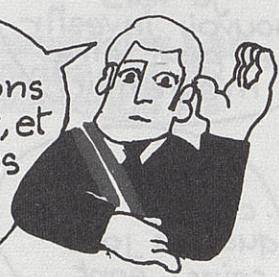
Il comporte donc :

- un zonage donnant la vocation des sols :
  - zones d'habitation,
  - zones industrielles.
- des réserves de terrain pour services publics, y compris l'élargissement des voies.
- des zones agricoles, des zones de protection de la nature, où bien sûr, la construction est interdite!
- une réglementation propre à chaque zone et définissant :
  - les règles de construction (Hauteur maximum, surfaces des parcelles, etc...)
  - et surtout le COS (coefficient d'occupation des sols) définissant la surface de plancher, sur un terrain, que l'on peut construire.
- cette réglementation peut prévoir des mesures transitoires, permettant un passage plus humain, d'une absence de réglementation, à une réglementation plus stricte.



**un POS**  
mène à  
des choix

**ou bien,**  
nous construisons dans ce quartier, et nous empruntons de quoi financer la voirie....



**ou bien**  
nous réalisons le stade et la piscine



**ou bien**  
nous faisons les deux!!



mais pouvons nous augmenter les impôts!  
**?**



**ça c'est  
du  
POS!**



Un POS engage la collectivité et les particuliers pour au moins 5 ans.

Le POS est demandé par le conseil municipal, ou prescrit par le préfet.

Le POS est étudié par un bureau d'urbanisme en collaboration avec la municipalité et un groupe de travail (élus, administration, techniciens)

Après avis des administrations il est proposé à l'approbation du conseil municipal.

Il est ensuite rendu public et soumis à l'enquête publique.

Les habitants doivent alors présenter leurs remarques qui sont examinées par le conseil municipal.

Finalement, le plan est approuvé par arrêté préfectoral.



**ainsi nous sommes tous égaux devant le POS**



somme toute!  
**avec un POS!**



moi, j'ai acheté un terrain pour construire parce que je sais que la commune fera l'adduction d'eau et le chemin.

moi, mes terrains ont été classés en zone agricole, je vais pouvoir investir et peut être m'agrandir!



moi, je suis content parce que les jolis coins sont protégés!



moi, je peux répondre à toutes les questions et donner les permis de construire, sans que ça ait l'air d'être à la tête du client!



# 1 un découpage en zones

**U zones urbaines**  
ZONES OU LES TERRAINS SONT CONSTRUCTIBLES PARCE QUE LES EQUIPEMENTS EXISTENT OU VONT ETRE REALISES PAR LA COMMUNE

- UA** ZONE DU CENTRE DE LA COMMUNE
- UB** ZONE D'HABITATION ANCIENNE
- UC, UD, UE** ZONES D'HABITATION PLUS RECENTES
- UF** ZONE D'ACTIVITES INDUSTRIELLES

**N zones naturelles**  
ZONES OU LA CONSTRUCTION EST LIMITEE OU INTERDITE

- NA** ZONE D'EXTENSION FUTURE (NON CONSTRUCT.)
- NB** ZONE SEMI-RURALES
- NC** ZONE AGRICOLE
- ND** ZONE DE PROTECTION DE SITE (EX: LOISIRS)

# 3 les reserves collectives


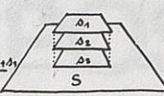

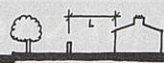

la collectivité se réserve des terrains pour y construire par la suite divers équipements...

- une école
- une route
- un bureau de poste

LE PROPRIETAIRE DU TERRAIN NE PEUT PLUS Y CONSTRUIRE, MAIS IL PEUT EXIGER QUE LA COLLECTIVITE LU RACHETE SON TERRAIN DANS UN DELAI DE 3 ANS...

# 2 un règlement par zone

qui donne de façon précise le droit d'utilisation des parcelles situées dans la zone

- 1 LA NATURE DES CONSTRUCTIONS 
- 2 LE COEFFICIENT D'OCCUPATION DES SOLS (OU C.O.S.) =  $\frac{\text{SURFACE HABITABLE}}{\text{SURFACE DU TERRAIN}}$  -  $C.O.S. = \frac{0,1+0,14}{S}$  
- 3 LES CONDITIONS DE DESERTE NECESSAIRES POUR CONSTRUIRE 
- 4 LES REGLES D'IMPLANTATION PAR RAPPORT AUX LIMITES DU TERRAIN 
- 5 LES REGLES DE CONSTRUCTION (HAUTEUR, ASPECT ...) 

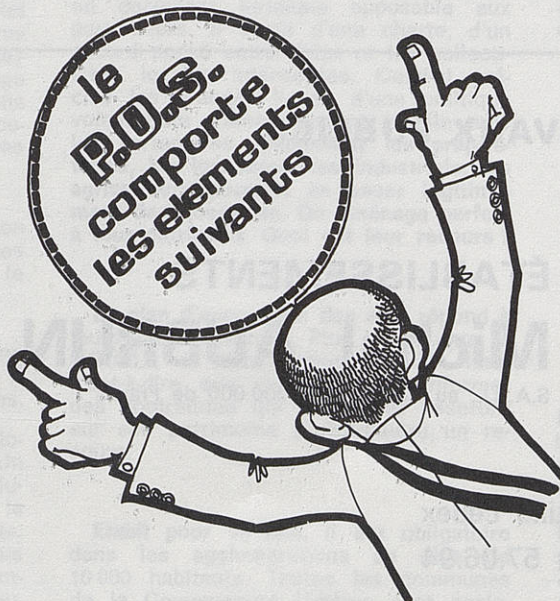
# 4 le plan d'équipement

il définit pour les 10 ans à venir

- 1 les opérations à réaliser
- 2 les responsables
- 3 les modes de financement

POUR EVITER QUE LE PLAN D'OCCUPATION DES SOLS NE SOIT QU'UNE PROMESSE IMPOSSIBLE A TENIR

CE PLAN TIENT COMPTE D'UNE FACON REALISTE DES FINANCES LOCALES





**DEJARUE**

*Poissonneries*

tous les produits de la MER

**LILLE - LA MADELEINE**

Arrivages journaliers  
Livraison à domicile

- AU COIN D'OR, 147, rue de Marquette - Tél. 55.32.75
- SAINT-MAUR, 108, av. Saint-Maur - Tél. 55.51.63
- HALLES DE WAZEMMES, Lille - Tél. 57.66.68
- MARCHÉS DE LILLE ET BANLIEUE

**NORD ANTIQUITÉS**

Marché de la Treille Tél. : (20) 55.03.98

23-25 Rue des Chats-Bossus - 59000 Lille

10 h à 19 h 30 - Jeudi et Samedi Le Vendredi jusqu'à 22 h

**23 ÉCHOPES - ANTIQUAIRES - ESTAMPES**

**TABLEAUX CONTEMPORAINS DESIGN et DÉCORATION**

**DÉMÉNAGEMENTS O.G.D.T.**

Paul VERCAMBRE

LILLE, 18, rue Belle Vue Tél. : 56.70.46

Attention, actuellement, Tél. : 53.20.46

**DEVIS GRATUIT TOUTES DISTANCES GARDE MEUBLES**

... DIRECT USINE ...  
BOIS A L'ANCIENNE - DESIGN FORMICA

**Votre Cuisine**

DEVIS GRATUIT

EXPO, 145, rue du Ballon LILLE - Tél. 55.56.79

USINE : 67, rue de La Louvière LILLE Tél. 51.39.21

**THERY LALOY**

**Encadrements**

- GRAVURES
- CANEVAS
- PHOTOS

23, Place du Théâtre  
LILLE - Tél. 55.26.64


**«CHEMINÉE DU NORD»**

39, rue Alphonse Mercier - LILLE

Construction de cheminées  
Réparations - Ramonage  
Chemisage des conduits fissurés  
TUBAGE (GAZ - MAZOUT)

**TOUTS TRAVAUX DE COUVERTURE**

**DEVIS GRATUIT Tél. 54.48.67**



**ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS ET INDUSTRIELS**

**ÉTABLISSEMENTS Michel AUBRUN**

S.A.R.L. au Capital de 6.000.000 de Francs

15, bd Montebello, 59006 Lille cedex  
Téléphone : Lille 57.06.93 et 57.06.94

Agence de Rouen :  
92, rue de Stalingrad  
76140 Le Petit-Quevilly  
Téléphone : 72.68.12





## du livre blanc au POS

Depuis 20 ans on entend parler d'aménagement dans la métropole. On en ressentait le besoin et chaque élu en voyait la nécessité. Cependant il ne faut pas improviser dans ce domaine et le cheminement a été assez lent. En effet, il fallait **dépasser le cadre trop étroit de la commune** pour « faire quelque chose ». Peu à peu les structures se sont mises en place, et les réalisations ont suivies.

C'est en 1954 que fut créé le groupement d'urbanisme. Il rassemblait 58 communes formant l'essentiel de l'agglomération de Lille - Roubaix - Tourcoing. De ce premier pas datent les projets dont la presse a rendu compte et dont l'opinion publique s'est saisie, réagissant dès cette époque aux propositions des urbanistes. Deux architectes préparèrent les grandes options qui allaient marquer le développement métropolitain : M. Bernard et M. Deldique. Ces thèses, cette réflexion furent reprises et approfondies par l'Agence d'Urbanisme en 1966.

Dès sa création en décembre 1967, la Communauté Urbaine, qui a l'urbanisme dans ses compétences, redonne aux travaux en cours une nouvelle impulsion. Le vote au niveau national de la **loi d'orientation foncière** (qui réorganise les études et les documents d'urbanisme) donne également le signal du démarrage des travaux que nous connaissons actuellement : trois étapes, trois documents : le livre blanc, le S.D.A.U., les P.O.S.

Ces travaux ont une progression logique, ils vont de la définition des grandes options aux applications sur le terrain.

**Le livre blanc** : « construire une métropole » fut publié en mai 1969. Il comprend **deux parties** principales.

● Une analyse de la situation de l'agglomération de Lille-Roubaix-Tourcoing. Un constat qui permettait d'étudier l'évolution démographique, des emplois, de la qualité et du nombre des logements. Cette photographie très exacte ne nous ménageait pas, elle présentait les ombres et les lumières, les atouts et les handicaps.

● La deuxième partie consistait en une série de **propositions et d'orientations** qui permettaient de mettre en valeur les atouts de la région et de minimiser l'importance des handicaps.

Le 23 mars 1971 le ministre de l'aménagement du territoire approuve le **S.D.A.U.** (Schéma d'Aménagement et d'Urbanisme). Etabli pour **l'arrondissement de Lille** il concerne d'une part la Communauté Urbaine et d'autre part les autres communes de l'arrondissement.

Nouvelle étape dans l'aménagement de la métropole, le document complète et précise le livre blanc. Il fixe, sans entrer dans les détails, **les perspectives de développement et les principales orientations** telles quelles avaient été esquissées dans le « livre blanc ». Le S.D.A.U. est une première application concrète qui permet de mieux organiser la croissance de l'agglomération.

Le schéma d'aménagement n'est pas un document juridique opposable aux particuliers. Il s'agit d'une charte, d'un accord passé entre l'Etat et les collectivités locales intéressées. Celui-ci précise les grandes lignes d'une politique volontariste d'aménagement qui lie tous les partenaires. **Pendant les propriétaires, les locataires, les industriels, les agriculteurs peuvent se poser légitimement des questions. On aménage parfois à leur détriment. Quel est leur recours ?**

**Le plan d'occupation des sols** répond à leurs préoccupations. Plus précis que le S.D.A.U., il est **opposable aux tiers**, c'est-à-dire que chacun peut s'informer des contraintes qui pèsent et pèseront sur son patrimoine et introduire un recours.

**Etabli pour 10 ans**, il est obligatoire dans les agglomérations de plus de 10 000 habitants. Toutes les communes de la Communauté Urbaine sont également concernées par les P.O.S.

### Le P.O.S. : QUELS DOCUMENTS PEUT-ON CONSULTER ?

Le document comporte d'abord un rapport de présentation, des documents graphiques, un règlement et des annexes.

● **Les documents graphiques** doivent faire apparaître :

- les zones d'urbanisation équipées et immédiatement disponibles pour la construction
- les zones non équipées
- les espaces boisés à conserver ou à créer
- les emplacements réservés pour les nouvelles routes, les espaces verts et les ouvrages publics.

● **Le règlement détermine l'affectation des sols, zones par zones. Les annexes** comprennent :

- la liste des emplacements réservés (avec l'indication du bénéficiaire)
- la liste des opérations déclarées d'utilité publique à l'occasion du P.O.S.
- les renseignements sur les réseaux d'eau et d'assainissement.

Ces documents sont très importants. **Ils permettent aux particuliers, propriétaires ou futurs acheteurs d'être fixés sur le sort d'une parcelle de terrain qu'ils possèdent ou qu'ils désirent acheter.** Cette innovation sera particulièrement appréciée par de nombreux accédants à la propriété qui ont peur de voir se déprécier la valeur de leur acquisition et qui seront rassurés sur leur environnement futur.



# Plan d'Occupation

## affectation du sol dans les différents quartiers (étude indicative)

### légende

- UA** Zone Centrale , très forte densité  
UA a ; le centre. habitat, commerce , bureaux.
- UB** Zone de forte densité  
Habitat et services  
Activités sans nuisances
- UC** Zone de densité moyenne  
Habitat pour l'essentiel
- UE** Zone d'activités à organiser
- UF** Zone d'activités existante à maintenir
- UG** Zone d'activités à réorganiser
- NA** Zone réservée pour une urbanisation ultérieure
- ND** Zone naturelle protégée



ce zonage ne sera effectif qu'après publication du pos par le préfet



# DE LILLE

## ation des Sols



agence d'urbanisme de l'agglomération



metropolitaine



POUR VOS LUNCHS, REPAS, COCKTAILS

## ANDRÉ POTIÉ, TRAITEUR

Place Rihour, LILLE — Tél. 57.22.67

Tous les jours  
même dimanches  
et fêtes

**Jusqu'à 2 heures  
du matin**

## COSTUMES

HOMMES - JUNIORS - ENFANTS

### Vêtements BOUCKAERT

182, rue Pierre-Légrand LILLE

Vestons seuls - Pantalons - Imperméables

• Toutes les grandes marques •

## UNION GÉNÉRALE DU NORD

COMPAGNIE D'ASSURANCES

105, rue Royale, LILLE

Tél. 55.93.93

## FRAMEZELLE et Cie

203, boulevard de la Liberté, LILLE

Téléphone :

★ Immeubles	★ Industries	57.05.55
★ Commerces	★ Magasins	54.65.18

## Brasseries MOTTE-CORDONNIER

59 - LILLE — FRANCE

**paul  
lefebvre**

*Ensemblier - Décorateur*

Agencements d'intérieurs - Transformations

Magasins - Créations

BUREAU D'ETUDES

12 Rue Ste Marie - LILLE

Tél : 51.00.55

## AUX STOCKS ÉLECTRONIQUES

1250 m<sup>2</sup> Libre-service

Ets DECOCK, 4, rue Colbert, LILLE

Parking 400 places (Wazemmes)

Télé 61 cm, programmes automatiques ... 770 F  
Télé 51 cm, programmes automatiques ... 770 F  
Télé couleur 65 cm, 3 chaînes ..... 2840 F  
Antenne télé 1re et 2e chaînes, à partir de 25 F  
Auto-radio, PO, GO, 6 ou 12 V, à partir de 129 F  
Chaîne stéréo, à partir de ..... 300 F  
Haut-parleur de 5 cm à 70 cm  
Enceinte 10 W, à partir de ..... 99 F  
Électricité générale (300 modèles de lampes)

Deux auditoriums Hi-Fi

**DES AFFAIRES  
ET DES PRIX  
A VOIR SUR PLACE**

*Faites confiance  
à nos annonceurs*



# vivre à lille en 1980

## LE POS DE LILLE

L'élaboration du P.O.S. de Lille n'est pas seulement une refonte des arrêtés visant l'urbanisation de notre ville, mais surtout l'occasion d'une réflexion d'ensemble sur l'avenir qu'il faut lui construire.

Jusqu'à présent, en effet, l'urbanisation à Lille était régie par un règlement national d'urbanisme et un certain nombre d'arrêtés préfectoraux.

La cohérence d'un plan d'ensemble manquait à notre agglomération. Le Conseil Municipal s'est attaché à définir les orientations qu'il entend donner et les moyens qu'il veut mettre en œuvre.

### DU QUARTIER A L'EUROPE DU NORD-OUEST

La réflexion sur le rôle de Lille amène à distinguer plusieurs niveaux :

- le **quartier** qui doit être rénové, densifié, réhabilité ou sauvegardé...
- l'**agglomération** où Lille qui fait figure de centre ville, en subit les contraintes et en retire les avantages,
- la **région** dont Lille est la capitale et à ce titre doit fournir des services de haut niveau souhaités par tous,
- l'**Europe du Nord-Ouest**, enfin, où Lille, porte de France, a un rôle particulier à jouer, entre les trois capitales ; Paris, Londres, Bruxelles.

Toute cette politique doit être inscrite dans les faits. Le P.O.S. est l'instrument idéal pour que l'une ou l'autre des vocations de Lille ne se fasse pas au détriment des autres.

De Lille c'est dans la ligne du programme proposé lors des dernières élections municipales dans le contrat lillois que se situent ces objectifs qui seront inscrits dans le P.O.S., concrétisant ainsi une politique qui a reçu l'assentiment de la majorité des Lillois.

### LILLE DOIT CROITRE DE 19 000 HABITANTS EN 10 ANS

Les grandes villes ont tendance à perdre des habitants. Régulièrement on constate à Paris, Bordeaux ou Lyon que la population diminue.

Lille ne fait pas exception. De 1962 à 1968 notre population a baissé de 2 500 personnes. Est-elle condamnée au dépeuplement ?

Réagissant contre cette tendance le Conseil Municipal a choisi une hypothèse qui prévoit une hausse de 10 % de la population pour la période de 1968 à 1983, soit 19 000 habitants de plus. Lille compterait ainsi 210 000 habitants.

Le territoire communal étant relativement réduit pour une grande ville 2 200 ha. (8 700 habitants au km<sup>2</sup>) cela suppose une politique de restructuration

du patrimoine immobilier et la transformation progressive de l'habitat individuel en habitat collectif.

### LILLE DOIT CONSTRUIRE 14 000 LOGEMENTS

Augmenter la population lilloise de 19 000 unités suppose la construction de nombreux logements — 7 000 d'après les estimations. Cependant il faut tenir compte des modifications qui vont intervenir dans l'habitat existant et dans les mœurs des Lillois. Il faudra d'une part, rénover des quartiers et détruire des immeubles et d'autre part offrir aux Lillois des logements plus vastes.

Ce n'est pas 7 000 logements qu'il faudra, mais 14 000, soit 1 000 par an... le rythme actuel qui est de 810 devra donc être fortement augmenté.

Cette volonté de construire s'accompagne d'une **politique du logement**.

— Lille doit rester une ville où se retrouvent **tous les groupes de population**. Il faudra veiller à ce qu'une proportion importante de logements soit accessible aux classes les moins favorisées. (Il faut signaler que 43 % des logements construits ces quatre dernières années sont des H.L.M.).

— Il faut densifier et restructurer le tissu urbain. Les opérations entamées actuellement par la ville et la C.U.D.L. constituent les premières phases de la réalisation d'une politique de la **rénovation urbaine**. Elle touchera successivement Wazemmes, Fives, le vieux Lille et Moulins.





Politique du logement : les H.L.M. de la résidence "La Croisette".

Studio FOTONOR "P. MINNE"

— La construction de logements à Lille devra se faire selon des critères précis. Les **équipements publics** seront intégrés ou envisagés.

— Le marché du logement sera amélioré par la création à Lille d'un **centre d'information du logement**.

#### LILLE DOIT ACCUEILLIR DES EMPLOIS TERTIAIRES

La structure de l'emploi à Lille, évolue nettement : Les emplois secondaires — fournis par l'industrie — diminuent (6 000 en moins de 1962 à 1968 à Lille). Par contre les emplois tertiaires — commerce et services — augmentent sensiblement (10 000 en plus de 1962 à 1968).

● **La diminution des emplois secondaires** est liée à la fois aux difficultés d'accès et de circulation posées par les transports industriels en ville et aux exigences de plus en plus grandes à l'égard des risques de pollution. Ces contraintes conduisent les industries à désertifier la ville au profit des zones industrielles. Pour l'aménagement de Lille, cette évolution est nécessaire mais il importe néanmoins, sous peine de déséquilibre trop prononcé des activités économiques, de maintenir en certains points de notre territoire des industries.

A cette fin, le Plan d'Occupation des Sols prévoit, essentiellement sur le pourtour de la ville en liaison avec le Port fluvial et le boulevard périphérique, certaines zones d'accueil pour les **entreprises non polluantes**.

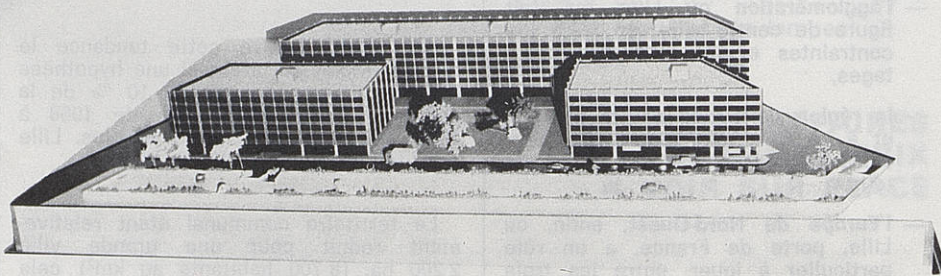
● **L'augmentation des emplois tertiaires** est liée à la croissance des bureaux et commerces. Les études ont établi que de 1968 à 1983, environ un million de mètres carrés de bureaux seront à construire dans l'arrondissement de LILLE (le renouvellement du parc actuel n'étant pas compris dans ce total).

Compte tenu des programmes lancés, ce sont près de 500 000 mètres carrés de bureaux qui sont encore à créer sachant que sur le total, si l'on se réfère à la situation actuelle, plus de la moitié se localisera à LILLE.

L'analyse de l'évolution commerciale montrant un dynamisme semblable il a été nécessaire de confronter ces exigences aux possibilités offertes par **les capacités de circulation et de stationnement**.

Le centre ville actuel étant saturé il convient d'étendre à d'autres secteurs de la ville cette notion qui déborderait ainsi le centre traditionnel. Certains foyers d'activité tertiaires pourraient se développer à Wazemmes (centre Vauban, quartier des Halles, rue Gambetta).

Mais il ne faut pas cependant laisser le centre actuel à son sort. Une rocade de circulation sera aménagée autour du centre. Des parking seront par ailleurs créés près des boulevards périphériques.



L'expansion tertiaire : maquette du centre "Vauban".



**LILLE VEUT AMELIORER  
« LA QUALITE DE LA VIE »**

La qualité de la vie dépend beaucoup de l'implantation des équipements publics. L'étude en a été réalisée quartier par quartier pour ne pas créer de zones sous-équipées. La ville négocie la cession de terrains avec les grands propriétaires fonciers (l'Armée, l'Association Diocésaine et l'Université) et le rachat de terrains industriels abandonnés.

Deux vastes zones ont été réservées : La foire commerciale et la gare Saint-Sauveur, qui pourront accueillir plus tard des équipements publics importants.

Enfin l'animation urbaine, sera inscrite dans les P.O.S. De nouveaux équipements sont prévus et l'utilisation de ceux qui existent sera plus poussée.

**LILLE DOIT ETRE  
UNE METROPOLE REGIONALE**

Lille a l'ambition d'être une Métropole Régionale, aussi, doit-elle veiller à amé-

liorer ses liaisons avec la région et avec les autres villes de l'agglomération.

● Il est prévu au P.O.S. d'élargir l'autoroute A1 (Paris-Lille), de faire arriver l'autoroute Lille-Lens jusqu'à l'avenue Oscar-Lambret et de doubler la RN 25 Lille-Lens.

En ce qui concerne les liaisons internes nous donnons plus loin la résolution du Conseil Municipal sur la traversée de Fives. Etant donné l'importance du sujet nous donnons le texte intégral.

● Dans le domaine des transports en commun, le P.O.S. indique le tracé prévu pour le métro qui devrait aller de ROUBAIX au C.H.R. en passant par la Gare et le centre de LILLE.

Si la décision concernant le métro dépend de la Communauté Urbaine, le Conseil Municipal a néanmoins insisté sur les points suivants :

— le principe de base de l'organisation d'un transport en commun du type

« métro » doit être l'unicité absolue du réseau ;

— de façon à permettre une intégration à ce réseau, il importe que le V.A.L. (qui reliera LILLE et VILLENEUVE D'ASCQ) soit étudié comme réversible et sous-terrain en son terminus à LILLE ;

— ceci afin de prévoir une gare unique pour le métro et le V.A.L.

● Le choix du tracé à adopter pour les T.G.V. (trains à grande vitesse LONDRES - PARIS ; LONDRES - BRUXELLES) restant en discussion, le conseil municipal n'est rallié à la proposition de l'Agence d'Urbanisme, d'inscrire au P.O.S. les deux trajets possibles :

● passage au sud de LILLE (centre ferroviaire vers SECLIN ou FRETIN),

● passage vers le nord dans LILLE, hypothèse dont le coût est plus élevé de 300 millions de francs.



*Développer l'accessibilité de Lille : Le chantier du futur boulevard périphérique.*



# FIVES

## le conseil municipal a décidé

Le Conseil Municipal de LILLE réuni le vendredi 6 juillet 1973 à l'occasion de l'examen du projet du plan d'occupation des sols de LILLE a arrêté les principes qui guident sa position à l'égard de l'aménagement du quartier de Fives.

Il rappelle à cette occasion les termes de la résolution qu'il avait adoptée à l'unanimité lors de sa réunion du 11 janvier 1972 par lesquels il précisait que :

— s'il considère qu'en l'état actuel de saturation extrême des routes nationales 350 (boulevard LILLE-ROUBAIX-TOURCOING) et 17, l'urgence s'impose d'assurer les liaisons urbaines et le trafic routier en direction ou en provenance de ROUBAIX, TOURCOING et la BELGIQUE.

— « Le Conseil Municipal déclare ne pouvoir accepter à travers l'agglomération lilloise la construction d'une autoroute » aux conséquences trop lourdes pour l'habitat et la population fivoise et s'était prononcé à cette occasion pour que « la décision définitive soit subordonnée à la présentation du nouveau projet technique et de propositions

relatives à la restructuration des quartiers traversés ».

Le Conseil Municipal réaffirme aujourd'hui :

— que l'équilibre nécessaire au développement de la Métropole du Nord impose l'aménagement de liaisons routières aisées entre les deux pôles de LILLE et de ROUBAIX-TOURCOING ;

mais le Conseil Municipal observe également

— que le problème de la restructuration du quartier de Fives s'est considérablement aggravé dans la mesure où le passage dans ce même quartier du V.A.L. et de la voie des Centres (VILLENEUVE D'ASCQ - LILLE), en plus de la liaison LILLE-ROUBAIX, engendrerait l'écartèlement du tissu urbain et transformerait FIVES « en quartier sinistré ».

Devant ces projets le Conseil Municipal de LILLE souligne :

— que le problème principal est celui de la restructuration de FIVES, que celle-ci doit être rapidement étu-

diée et que les crédits nécessaires à sa réalisation doivent faire l'objet d'une décision du Ministère de l'Équipement ;

— que ce qui importe avant tout c'est la réalisation dans le quartier de Fives d'un véritable cadre de vie ; le dossier technique devrait donc être subordonné à la solution des problèmes humains. Or, à ce jour, les préoccupations d'urbanisme et d'environnement n'ont fait l'objet pour Fives, d'aucune déclaration d'intention de la part du Gouvernement ;

— qu'un débat sur l'avenir du quartier sera ouvert avec les habitants concernés le plus rapidement possible et en tout cas avant la fin de l'année 1973.

En tout état de cause, le Conseil Municipal fera tout pour sauvegarder les intérêts de la population. Dans l'hypothèse où l'Etat refuserait de s'engager (crédits à l'appui) pour la restructuration du quartier, le Conseil Municipal de LILLE s'en tiendrait alors à la seule décision prise en accord avec la Communauté Urbaine ; le tracé au-dessus de la voie ferrée.

### Dernière minute :

après la visite du Président de la Communauté Urbaine et du Maire de Lille, le Ministre de l'Équipement viendra à FIVES en octobre.





# LE POS ET VOUS...

## LES QUESTIONS QUE VOUS VOUS POSEZ

Pour Lille comme pour les quatre-vingt-sept communes de la Communauté urbaine, le 31 décembre 1973 marquera une étape importante : l'entrée en application du plan d'occupation des sols (P.O.S.). C'est la suite logique — et détaillée au deux millième — du Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (S.D.A.U.). La carte de notre agglomération sera ainsi fixée pour les dix années à venir. Qu'est-ce que cela changera dans la vie quotidienne des Lillois ? C'est ce que nous allons expliquer en répondant aux questions que tout un chacun peut se poser à propos du P.O.S., dont la perspective soulève quelque crainte.



— Je voudrais vendre un terrain à Lille, l'an prochain. Comment savoir si une administration n'a pas de projet — route, école, que sais-je ? — à cet endroit ?

— Les « réserves », précisément, sont prévues dans le P.O.S. Les collectivités (commune, Communauté urbaine, département) et les administrations publiques (Education nationale, Equipement, P.T.T., etc.) doivent énoncer clairement leurs intentions, pour un délai de dix ans. Elles ont valeur d'engagement.

— Mais comment pourrais-je céder à un particulier une parcelle gelée à cause d'un lointain projet de stade ou de collège ?

— La loi offre désormais une garantie importante : la « mise en demeure », permettant d'obliger la collectivité ou l'administration intéressée à l'achat de votre terrain au plus tard dans quatre ans. C'est peut-être la principale nouveauté du P.O.S.

— Supposons que ce terrain soit libre de toute réservation et qu'il attire un promoteur. Sera-t-il autorisé à y construire un immeuble de cinq étages, par exemple ?

— Tout dépend de la zone dans laquelle figure cette parcelle. Il s'agit, à Lille, d'une zone U (urbaine), et non d'une zone N (naturelle). Encore faut-il distinguer, parmi les zones U, celles qui sont réservées à l'habitat et aux activités sans nuisance (UA à UD) ou aux activités industrielles (UE à UG).

— Admettons que mon terrain soit en zone d'habitat. Cela ne suffit sans doute pas pour y édifier ce que l'on veut ?

— Non, bien sûr. Première règle : attention au coefficient d'occupation des sols (C.O.S.), destiné à éviter les trop fortes concentrations de locaux et de personnes. Si cette parcelle se trouve en zone UB 0,8, cela signifie qu'elle peut recevoir huit cents mètres carrés de plancher développé (hors œuvre) pour mille mètres carrés de terrain.

— Est-ce la seule contrainte ?

— Il y en a d'autres, vous vous en doutez. Chaque zone possèdera un règlement en quinze articles, fixant aussi la hauteur de l'immeuble, la surface au sol, les possibilités de « bonification », la manière dont on peut utiliser le terrain, etc.



— Et c'est tout ?

— Presque... car il existe, outre le P.O.S., un plan des servitudes qui tiennent en particulier à la présence d'installations publiques dans les environs. Exemples: l'émetteur O.R.T.F. de Lambersart, l'aéroport de Lesquin.

— Le P.O.S. parle-t-il du sous-sol ?

— Non. Sans doute aurons-nous plus tard un autre plan pour le sous-sol, un P.O.S.S. Pour l'instant, il est certain que le sous-sol offre des ressources appréciables, en matière de parking notamment et pour toute autre installation qu'il serait impossible de placer en surface.

— Que se passera-t-il pour les constructions — immeubles, usines — qui ne répondront pas aux normes du P.O.S. ?

— Il ne se passera rien tant que ces édifices resteront debout. Pas question d'obliger à démolir ou de mettre des gens à la porte. Mais que les locaux actuels viennent à disparaître, après un incendie par exemple, les prescriptions du P.O.S. entreront alors en vigueur.

— Une entreprise devrait donc s'installer ailleurs ?

— C'est bien cela. Certains quartiers peu agréables pourront ainsi être améliorés un peu à la fois. D'ores et déjà, les extensions industrielles y sont prohibées. De même, un propriétaire d'immeubles qui voudrait augmenter la densité d'un îlot d'habitations ne pourra le faire si les limites imposées par le P.O.S. devaient être dépassées.

— Le coefficient d'occupation des sols, du moins, détermine rigoureusement les droits et les devoirs du propriétaire...

— Ce n'est pas tout à fait aussi simple, car celui-ci est un maximum, qui pourra ne pas être atteint, dans tel ou tel secteur, en fonction des autres données (hauteur, surface au sol...)

— Et pas de possibilité de dérogation ?

— Le P.O.S. ne contient aucun système de dérogation. Il est valable pour tous, sitôt publié, c'est-à-dire « opposable » aussi bien aux particuliers et aux hommes d'affaires qu'aux collectivités et aux administrations.

— Vous parliez tout à l'heure de « bonification »...

— Dans certains cas, à condition de payer une « taxe de surdensité », le coefficient d'occupation des sols sera dépassé. Cette « soupape » permettra de ne point pénaliser les propriétaires de parcelles qui ne pourraient être rendues habitables en raison de la densité de l'environnement ou parce que leur superficie est légèrement inférieure à la norme.

— N'y a-t-il pas là un risque d'abus ?

— Cette possibilité de dépassement, dont les règles sont précises, sera sans doute limitée à un seuil. Sinon, il suffirait d'être assez fortuné pour pouvoir acquitter facilement la taxe... et les effets du coefficient seraient bien réduits. De toute façon, le P.O.S. invitera plutôt au remembrement dans l'« hypercentre » de Lille.

— Bien compliqué, tout cela ! Les particuliers sauront-ils s'y retrouver eux-mêmes ?

— Chacun aura accès aux cartes, aux règlements, aux documents annexes précisant la situation de l'eau et de l'assainissement, la liste des réserves... Mais il sera plus sûr de s'en remettre au verdict des urbanistes, écrit noir sur blanc.

— C'est qu'il faudra éviter les mauvais tours ! Acheter un terrain réservé, croire qu'on peut y construire un immeuble alors qu'il n'est pas permis de dépasser deux étages !

— C'est pourquoi toute opération foncière, dans l'avenir, devrait être assortie d'un « certificat d'urbanisme », mettant l'acquéreur à l'abri de toute surprise. Dès maintenant, l'Atelier d'urbanisme de la Communauté urbaine, rue du Ballon, ne refuse pas les renseignements.

— Que va devenir le permis de construire ?

— Il avait été question de le remplacer par une « déclaration préalable ». Il semble, moins sûr, l'heure actuelle, que ce permis disparaisse. Le P.O.S. en effet, ne contient aucune disposition portant sur l'esthétique ou la qualité des matériaux, choses pratiquement impossibles à édicter dans des règlements. Les spécialistes estiment qu'il serait dangereux, dans ces conditions, de supprimer le permis, car on laisserait passer bien des fautes de goût.



L  
E  
P  
O  
S  
E  
T  
V  
O  
U  
S  
.  
.  
.

— N'y a-t-il aucune possibilité de modification avant dix ans ?

— La loi d'orientation foncière autorise des changements au bout de cinq ans. Beaucoup sont persuadés, dès maintenant, que certaines parties du P.O.S. seront revues et corrigées à ce moment-là. La souplesse est donc assez grande.

— Mais le commun des mortels a-t-il son mot à dire dans la préparation du P.O.S.

— Si tout est fait sous l'autorité du préfet, les élus interviennent à différentes étapes, soit dans le groupe de travail, soit lors de consultations (maires des communes), soit en séance publique (Communauté urbaine). Pour Lille et les quatre-vingt-six communes qui l'entourent, c'est d'ailleurs l'Atelier d'urbanisme de cette Communauté qui confectionne le P.O.S. (sauf pour la Ville nouvelle de Lille-Est). Plusieurs organismes économiques : Chambres de commerce et d'industrie, d'agriculture, de métiers, ont participé aux travaux.

— Aura-t-il une enquête publique ?

— Oui, en janvier prochain après publication par le préfet du Nord, Le P.O.S., alors, pourra être consulté à la mairie et chacun sera invité à exprimer ses desiderata, les pages qui suivent vous expliquent d'ailleurs les modalités de consultation de la population.

## le p.o.s. va garantir la qualité de la vie

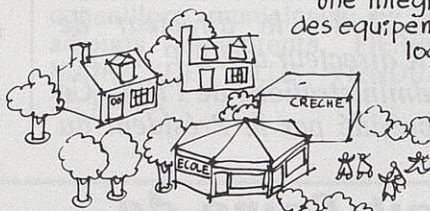


la vie des quartiers

une ville pour  
tous



une intégration  
des équipements aux  
logements



pharmacie **GRANDEL**

220 rue des Postes. LILLE

Tél : 57.04.71



HOMEOPATHIE

CEINTURES

MEDICALES



**spécialités  
vétérinaires**



Un nouveau grill à Lille !!...

Rendez-vous à la ROTISSERIE - 2<sup>e</sup> Ét.

## de la CHICORÉE

Déjeuner ou dîner autour d'un plat  
ou notre menu (vin à discrétion  
service compris) 39 F

### « CHICORÉE »

SOUPER APRES LE SPECTACLE  
Notre chef vous sert toute la nuit

Jour et Nuit

15, place Rihour - LILLE - Tél. 54.81.52



# Calendrier du POS de Lille

Le P.O.S. a été prescrit par le Préfet du Nord le 15 Mars 1971.

Depuis 2 ans les études se sont succédées, les experts concertés, les projets accumulés.

La phase des techniciens est terminée : depuis Juin 1973 les élus, qui ont d'ailleurs toujours été associés à l'élaboration du P.O.S., ont la parole.

Dès Septembre la population sera informée et consultée.

Et alors seulement, le P.O.S. deviendra la loi du développement de notre ville pour les 10 ans à venir.

● MAI 73 : EXAMEN du P.O.S. par le groupe de travail comprenant des membres du Conseil d'Administration de l'Agence d'Urbanisme, des vice-présidents de la Communauté Urbaine compétents en matière d'eau et d'assainissement, de voirie, de transports en commun et d'enseignement, le maire de Lille, le directeur de l'Agence d'Urbanisme, le directeur de l'E.P.A.L.E., les représentants des administrations de l'Etat. Ce groupe de travail est présidé par le Président du

Conseil d'Administration de l'Agence d'Urbanisme.

● JUIN, JUILLET, AOUT : Le Conseil Municipal et les Services Extérieurs (administrations notamment) font connaître leur AVIS.

● OCTOBRE 1973 : EXAMEN du P.O.S. par le Conseil de la Communauté.

● MI-NOVEMBRE : PUBLICATION du P.O.S. par le Préfet.

C'est à ce moment que commence l'ENQUETE PUBLIQUE en vue d'une éventuelle déclaration d'utilité publique concernant les opérations d'acquisitions prévues par le plan : tous les Lillois sont appelés à donner leur avis et leurs critiques.

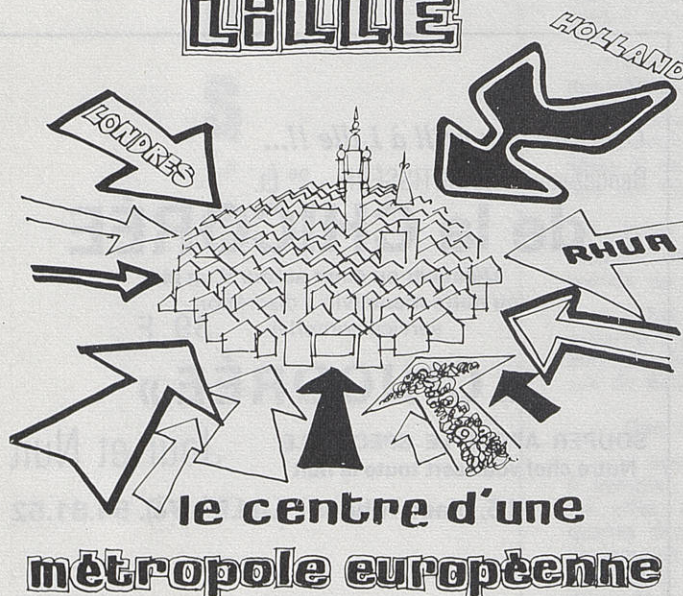
● Le Conseil Municipal DELIBERE de nouveau sur les éventuelles modifications du P.O.S. après les résultats de l'enquête.

FEVRIER 1974 : APPROBATION officielle du P.O.S. par le Préfet.

**Dès lors le P.O.S.  
deviendra loi de la cité.**

le p.o.s doit faire de

**LILLE**



où il fait bon

**VIVRE**

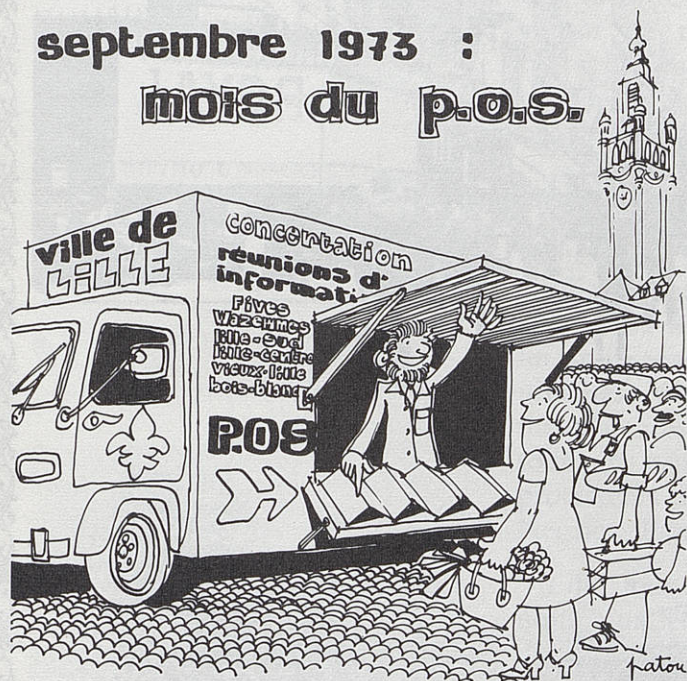




# CONCERTATION :

## VOUS AVEZ LA PAROLE

septembre 1973 :  
mois du P.O.S.



La Municipalité de Lille, fidèle à sa volonté d'information et de concertation, va entreprendre une vaste campagne de présentation et d'explication du P.O.S.

POUR QUE LE P.O.S. SOIT VRAIMENT L'AFFAIRE DE TOUS, tous les Lillois seront informés et consultés, tous les quartiers seront visités.

En effet, dès le 15 septembre, une EXPOSITION ITINERANTE présentera aux Lillois les orientations, les plans, les documents significatifs du P.O.S.

Parallèlement, dans chaque quartier, une grande REUNION D'INFORMATION vous permettra de poser, directement aux responsables de votre ville, les questions qui vous préoccupent concernant l'avenir du secteur où vous résidez. Entouré des conseillers municipaux de votre quartier et des adjoints compétents, PIERRE MAUROY, DEPUTE-MAIRE DE LILLE VIENDRA VOUS PRESENTER LE P.O.S.

### Calendrier des réunions d'information sur le P.O.S. avec Pierre MAUROY

Mardi 18 Septembre

Lille-Centre : Salle de Conférence de la Société Industrielle, rue de l'Hôpital-Militaire.

Mardi 9 Octobre

Lille-Sud : Atrium.

Mardi 23 Octobre

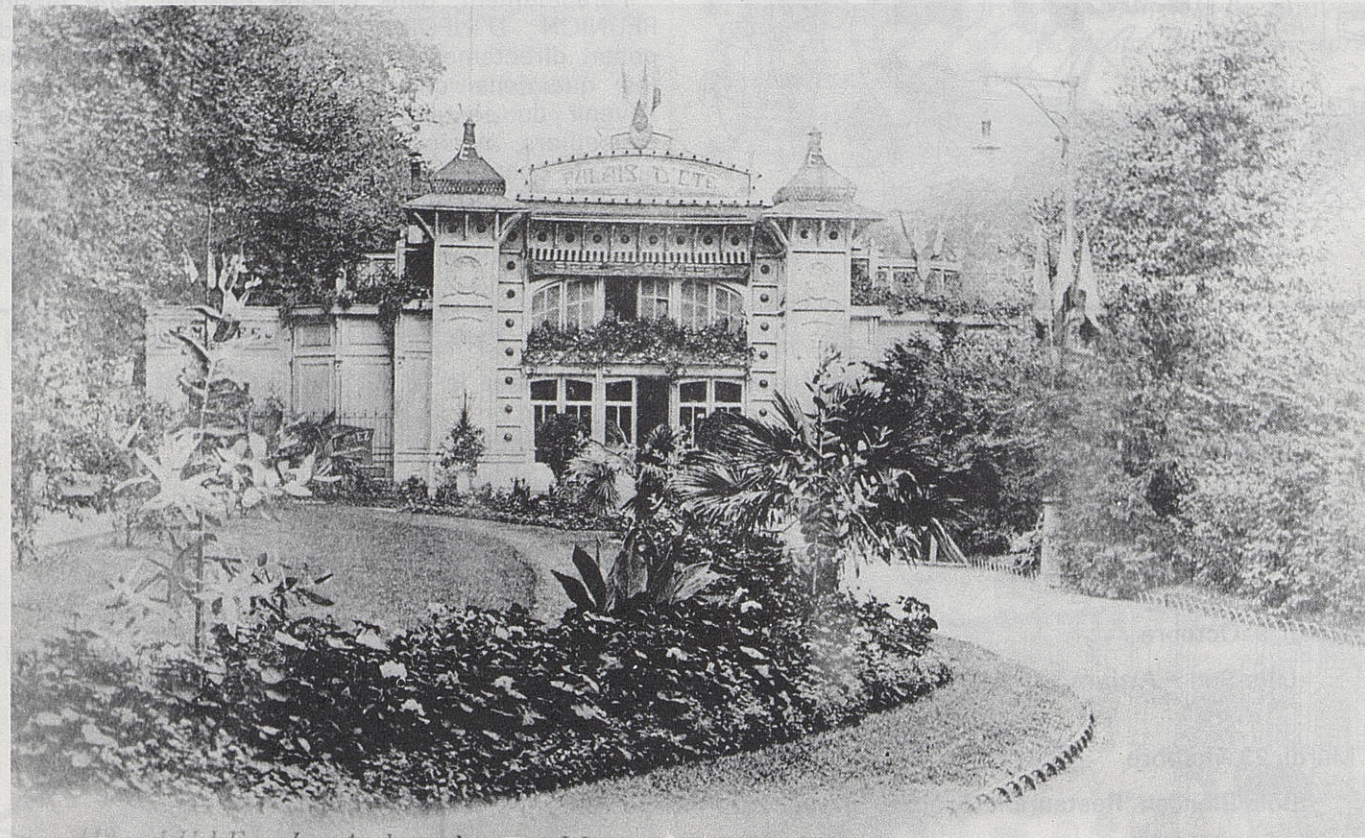
Bois-Blancs : Restaurant scolaire groupe, Guillaume-Tell.

## INFORMEZ-VOUS... PRÉPAREZ VOS QUESTIONS.





*Quand le piéton était roi, rue Nationale.*



*En dehors du Grand Théâtre existaient de nombreux théâtres de comédie et de variétés : le Kursaal, les Ambassadeurs — ci-dessus — (actuellement square Jussieu), le Casino, et même un théâtre coopératif (place Vanbonacker), sans compter les nombreux théâtres de marionnettes à un sou. Puis le cinéma vint...*



# TABLEAUX D'UNE EXPOSITION

*vivre à Lille en 1900*

La « Belle Époque » était aussi la grande époque des collections de cartes postales et des albums où l'on rassemblait précieusement les photographies de famille. L'exposition qui se déroule en ce moment à l'Hospice Comtesse, veut être l'album dans lequel la grande famille des lillois retrouvera les visages divers de la ville et de ses habitants autour de 1900. Elle rassemble environ 700 documents photographiques dont plus de 200 sont agrandis : cartes postales, mais aussi portraits et photos de famille dont certains remontent au Second Empire.

Le visiteur est accueilli par des silhouettes de personnages agrandis à la hauteur naturelle. Ils s'introduisent dans le paysage urbain en contemplant les vieilles rues, les places et leur animation, il est amené implicitement à faire la comparaison avec la situation actuelle. Belle époque où le piéton était roi... Les fortifications et la vie de garnison lui sont ensuite présentées, avant d'évoquer les multiples activités urbaines : magasins et marchés, braderie, petits métiers et grandes manufactures. Les bâtiments officiels apparaissent environnés par tout un peuple de statues, qui sont comme les dieux ou héros protecteurs de la vie locale sous la Troisième République : Faidherbe, Négrier, Pasteur, Desrousseaux, etc...

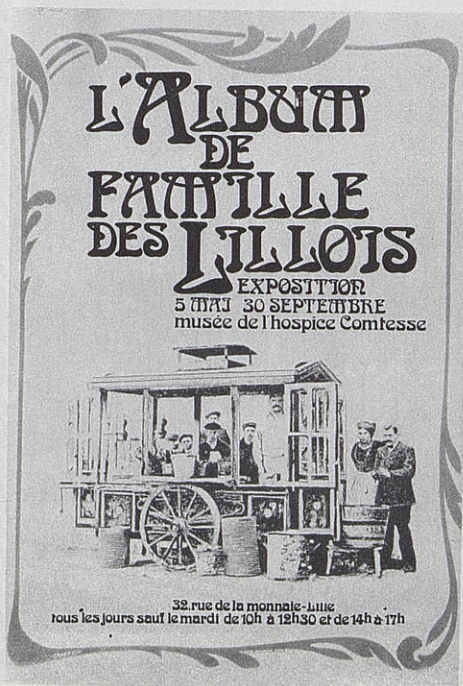
Lille joue également un rôle de capitale régionale grâce à ses nombreux établissements d'enseignement secondaire ou supérieur : des Écoles Primaires Supérieures jusqu'à l'Université en passant par les lycées et les grandes écoles techniques, évoqués parfois par les cartes que les élèves adressaient à leurs parents.

Quelques événements marquants sont reproduits par les cartes postales : incendie des docks, du théâtre, grèves, les inventaires d'église. Une grande place est réservée à l'animation de la ville, avec ses cafés, ses théâtres, ses promenades comme le jardin Vauban ou le Bois de Boulogne, avec leurs voitures tirées par un âne ou une chèvre pour la joie des enfants.

Grâce aux portraits individuels ou familiaux sont évoqués les grands moments de la vie humaine, du berceau à la tombe en passant par la Communion, le service militaire et le mariage. Reliques lilloises, l'atelier du photographe 1900 est présent dans l'exposition.

Enfin, une vitrine raconte l'histoire de la carte postale à Lille grâce aux différentes séries qui furent publiées avant 1914. Les cartes postales permettent encore d'évoquer la guerre 1914-1918 à Lille, avec ses destructions et l'occupation allemande.

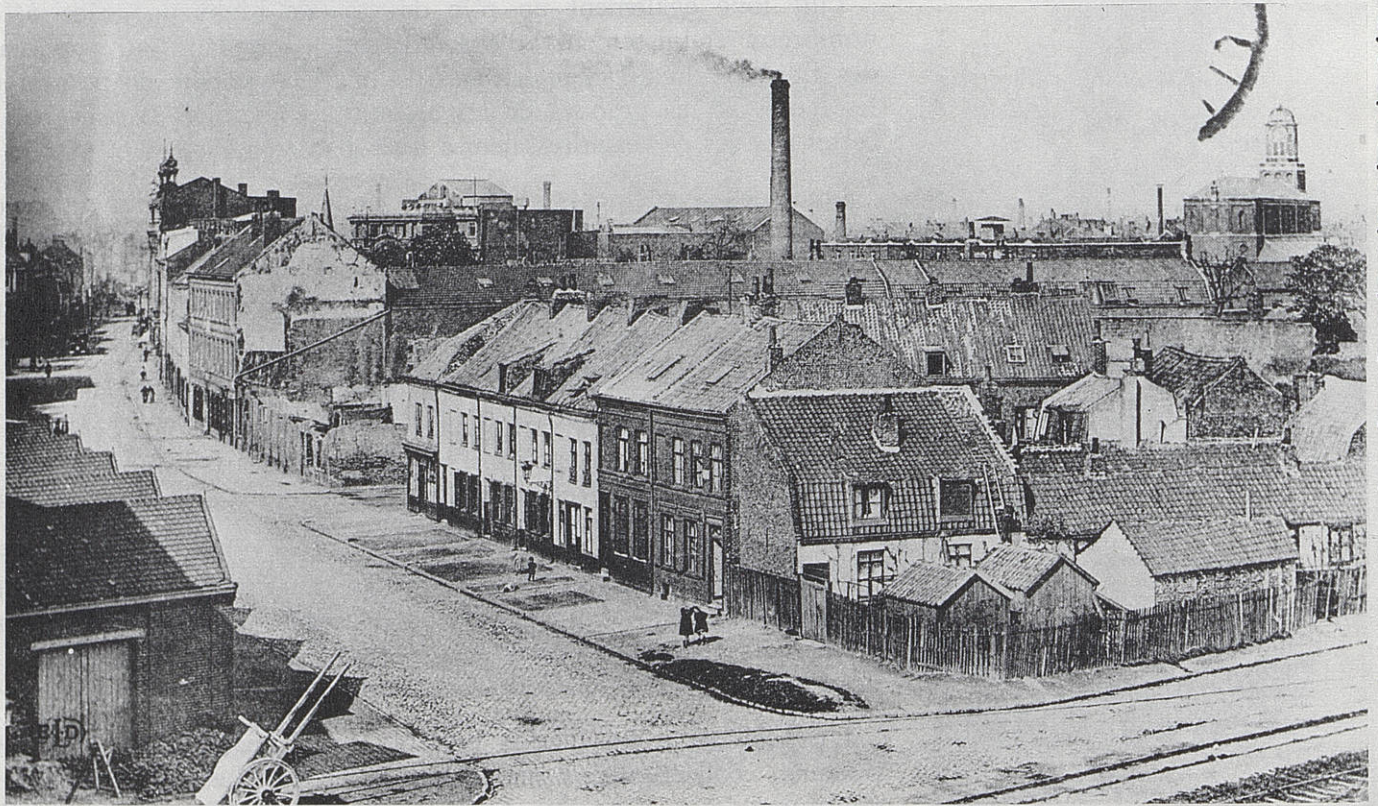
L'exposition a été rendue possible par l'amabilité de M. Carlos Bocquet, collectionneur de cartes postales. Les agrandissements photographiques sont dus à Madeleine Montpellier. Claude Vallois a mis tout son talent de décorateur dans la présentation.







*Sur les fortifications, un pâturage... derrière les fortifications, la misère des quartiers ouvriers construits sous le Second Empire et la Troisième République.*







*Les ouvriers sortant de l'usine métallurgique de Fives.*



*La vie militaire est très importante à Lille qui héberge dans ses casernes et la Citadelle de nombreuses garnisons. Voici un moment de cette vie militaire au 19<sup>e</sup> chasseur à cheval, au quartier Kléber, en 1895 : la chasse aux punaises !*



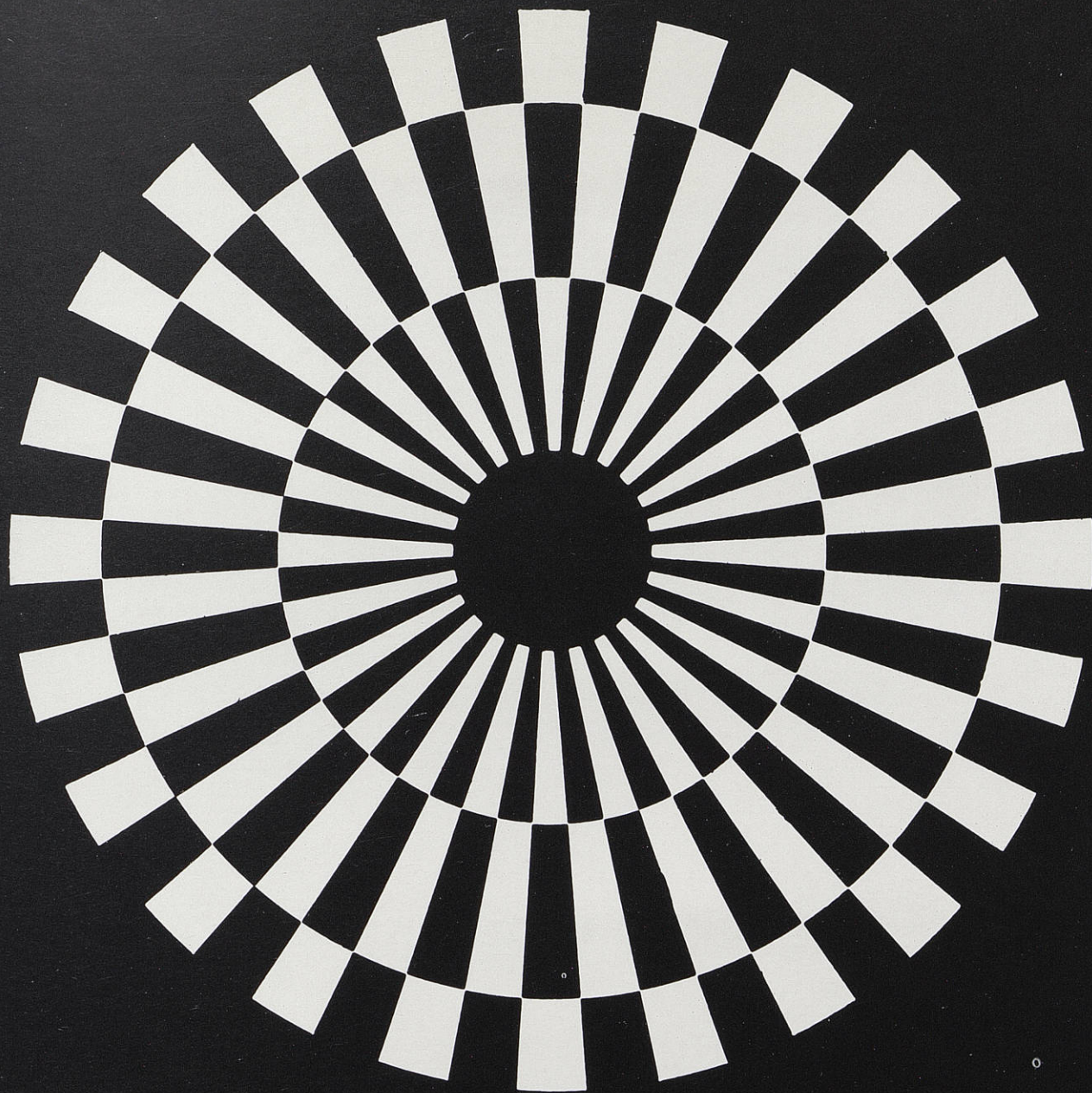


*Lors des Fêtes de Lille ou du 14 juillet, les jeux populaires envahissent la rue. Ici, le jeu de papin.*



*Au Bois de Boulogne, où voisinent voitures élégantes et dignes familles accompagnées de leur bonne d'enfants.*





# COMPAGNIE GÉNÉRALE DE CHAUFFE

**exploitations  
et installations thermiques**

En France et à l'étranger, la COMPAGNIE GÉNÉRALE DE CHAUFFE apporte une solution complète aux problèmes thermiques des chauffages à distance :  
grands ensembles immobiliers, établissements hospitaliers,  
établissements publics, établissements universitaires et d'enseignement,  
établissements industriels.





DÉLÉGATION RÉGIONALE du NORD

56/64, avenue Kennedy

LILLE - Tél: 52.22.52

**PRÉSENTE**

les Réalisations de la Société  
Centrale Immobilière de la Caisse des Dépôts

### LILLE

**Résidence Alfred-de-Musset**, rue Alfred-de-Musset  
Appartements, du studio au 5 pièces.  
Crédit Foncier - Prêt complémentaire.  
Visite sur place - Prix moyen : 1 600 F le m<sup>2</sup>  
Livraison juin 73

**Résidence des Tuileries**, 566, bd de la République  
Appartements du 3 au 7 pièces.  
Grand standing - Tout électrique - Livraison fin 1973  
Prix fermes et définitifs : 2 400 F le m<sup>2</sup>

### CROIX

**Domaine des Cascades**, Parc Barbieux  
Appartements du studio au 6 pièces  
Grand Standing  
Visite sur place - Prix moyen : 2 000 F le m<sup>2</sup>  
Livraison 1974

### ROUBAIX

**Résidence Saint-Exupéry**, rue Henri-Dunant  
Appartements du 2 au 5 pièces.  
Crédit Foncier - Prêt complémentaire.  
Visite sur place - Prix moyen : 1 500 F le m<sup>2</sup>  
**DISPONIBLE**

### TOURCOING

**Résidences du Centre Général-de-Gaulle**  
Appartements du 2 au 6 pièces - locaux commerciaux  
Crédit Foncier - Prêt complémentaire.  
Visite sur place - Prix moyen : 1 750 F le m<sup>2</sup>  
Livraison immédiate

### WATTIGNIES

**Résidence du Parc**, rue Flemming  
Appartements du studio au 5 pièces, locaux commerciaux.  
Crédit Foncier - Prêt complémentaire.  
Visite sur place - Prix moyen : 1 450 F le m<sup>2</sup>  
**DISPONIBLE**

**Pavillons « Les Mesnils de l'Épi »**, rue Blériot  
du 4 au 6 pièces.  
Crédit Foncier - Prêt complémentaire.  
Visite sur place - Prix moyen : 1 400 F le m<sup>2</sup>.  
Livraison été 1973

### LA MADELEINE

**Résidence « Les Essarts »**, rue du Général-de-Gaulle  
Appartements du 2 au 5 pièces.  
Crédit Foncier - Prêt complémentaire.  
Prix moyen : 1 500 F le m<sup>2</sup>. Livraison 1974

### VILLENEUVE-D'ASCO

**Les Pavillons de « La Closerie »**, avenue du Lieutenant-Colpin  
du 4 au 6 pièces.  
Crédit Foncier - Prêt complémentaire.  
Prix moyen : 1 450 F le m<sup>2</sup>. Livraison fin 1973

**« Le Clos Saint-Michel »**, Quartier du Triolo  
Pavillons de 5, 6 et 7 pièces.  
Crédit Foncier - Prêt complémentaire.  
Prix moyen : 1 600 F le m<sup>2</sup>. Livraison FIN 1974

### VISITEZ-LES

Tous les jours de 14 h. 30 à 18 h. 30  
Y compris le dimanche, sauf le mardi et le mercredi.

**OU TÉLÉPHONEZ-NOUS : 52.22.52**

